

# MAISON POUR TOUS DE KERVENANEC

2 Rue Maurice Thorez

56100 LORIENT

---

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**SAS GEIREC LORIENT**  
***Commissaire aux Comptes***  
***Membre de la Compagnie Régionale de Rennes***  
**18 rue de Kerhoas**  
**56260 LARMOR-PLAGE**

A l'assemblée générale de l'Association MAISON POUR TOUS DE KERVENANEC,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association MAISON POUR TOUS DE KERVENANEC**, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

Au paragraphe « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » : Celui-ci relate l'information relative aux opérations induites par l'épidémie du Coronavirus.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe comptable présente à la rubrique « Actif circulant et charges constatées d'avance » l'état des créances détenues auprès de vos financeurs ainsi que le mode d'évaluation retenu.

Dans le cadre de notre appréciation de la valorisation et de l'exactitude des enregistrements comptables établis par votre association, nous nous sommes assurés de cette assertion en contrôlant, par sondage, la détermination de ces valorisations ainsi que leur comptabilisation.

Nous estimons que cette information ainsi présentée est suffisamment explicite pour décrire les éléments comptabilisés dans le poste « autres créances ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

L'article L612-4 du Code de Commerce impose à votre association de produire un bilan, un compte de résultat et une annexe. Par contre, vous n'avez pas l'obligation légale ou réglementaire de produire un rapport de gestion. Par ailleurs, vos statuts indiquent que le conseil d'administration établit un rapport sur la gestion de l'association. Ce rapport, qui vous est communiqué le jour de l'assemblée n'a ni la forme ni le contenu d'un rapport de gestion. En conséquence, nous n'avons pas de diligences a priori à accomplir sur le sujet.

Nous n'avons pas d'autres précisions à apporter dans le cadre des vérifications spécifiques.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.-823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Larmor-Plage, le 15 juillet 2020

**SAS GEIREC LORIENT**  
**Commissaire aux Comptes**

  
**Jean-Paul JEFFROY**  
**Commissaire aux Comptes**

# MAISON POUR TOUS DE KERVENANEC

2 Rue Maurice THOREZ

56100 LORIENT

---

## COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**SAS GEIREC LORIENT**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*  
18 rue de Kerhoas  
56260 LARMOR-PLAGE

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 430.00</b>	<b>4 361.10</b>	<b>1 068.90</b>	<b>1 918.90</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	5 430.00	4 361.10	1 068.90	1 918.90
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>142 540.57</b>	<b>124 258.92</b>	<b>18 281.65</b>	<b>15 310.56</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	26 763.86	24 785.83	1 978.03	1 387.48
AUTRES	115 776.71	99 473.09	16 303.62	13 923.08
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>500.00</b>		<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	500.00		500.00	500.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>148 470.57</b>	<b>128 620.02</b>	<b>19 850.55</b>	<b>17 729.46</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>100 868.06</b>		<b>100 868.06</b>	<b>106 976.61</b>
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	1 592.00		1 592.00	2 769.35
AUTRES	99 276.06		99 276.06	104 207.26
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>370 374.53</b>		<b>370 374.53</b>	<b>289 569.86</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>2 067.91</b>		<b>2 067.91</b>	<b>1 066.14</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>473 310.50</b>		<b>473 310.50</b>	<b>397 612.61</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>621 781.07</b>	<b>128 620.02</b>	<b>493 161.05</b>	<b>415 342.07</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2019 Montant</b>	<b>31.12.2018 Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	216 362.81	171 078.07
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	60 246.86	45 284.74
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>276 609.67</b>	<b>216 362.81</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	62 822.54	58 767.02
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>62 822.54</b>	<b>58 767.02</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>339 432.21</b>	<b>275 129.83</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	11 986.00	10 298.00
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>	<b>11 986.00</b>	<b>10 298.00</b>
<b>FONDS DEDIES (4)</b>	<b>37 675.00</b>	<b>25 063.00</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	41 285.66	40 664.16
DETTES FISCALES ET SOCIALES	38 845.29	50 607.13
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	19 097.09	9 953.15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 839.80	3 626.80
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>104 067.84</b>	<b>104 851.24</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>493 161.05</b>	<b>415 342.07</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	161 101.22		154 423.39
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 879.67		14 580.51
SALAIRES ET TRAITEMENTS	346 655.57		323 762.91
CHARGES SOCIALES	116 911.73		153 994.34
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		9 785.34	9 033.57
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 687.34		6 838.57
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	3 098.00		2 195.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	3 616.67		1 179.29
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>651 950.20</b>	<b>656 974.01</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	143.04		14.62
SUR OPERATION EN CAPITAL	44.91		
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>187.95</b>	<b>14.62</b>
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)</b>	<b>12 612.00</b>		<b>11 063.00</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)</b>			
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>664 750.15</b>	<b>668 051.63</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>60 246.86</b>	<b>45 284.74</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>724 997.01</b>	<b>713 336.37</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	203 174.05		193 915.32
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>203 174.05</b>	<b>193 915.32</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	502 762.69		466 013.89
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	6 597.56		1 344.60
COLLECTES			
COTISATIONS	5 834.00		4 776.00
AUTRES PRODUITS	3 313.37		34 024.92
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>518 507.62</b>	<b>506 159.41</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>721 681.67</b>	<b>700 074.73</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	697.98		665.67
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>697.98</b>	<b>665.67</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 990.56		1 914.97
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	626.80		
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>2 617.36</b>	<b>1 914.97</b>
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>			<b>10 681.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>724 997.01</b>	<b>713 336.37</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>724 997.01</b>	<b>713 336.37</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
<b>861</b>	<b>Mise à disposition gratuite de biens</b>		<b>870</b>	<b>Bénévolat</b>	
861000	CONTRIB.EN NATURE (SUPPLETIFS)	177 798.38	870000	BENEVOLAT	194 702.19
	<b>TOTAL (861)</b>	<b>177 798.38</b>		<b>TOTAL (870)</b>	<b>194 702.19</b>
<b>864</b>	<b>Personnel bénévole</b>		<b>871</b>	<b>Prestations en nature</b>	
864000	PERSONNEL BENEVOLE	194 702.19	871000	CONTRIB.EN NATURE (SUPPLETIFS)	177 798.38
	<b>TOTAL (864)</b>	<b>194 702.19</b>		<b>TOTAL (871)</b>	<b>177 798.38</b>
	<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>372 500.57</b>		<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>372 500.57</b>



**ANNEXE**  
**BILAN CLOS AU 31/12/2019**

Les présentes informations concernent le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 493 161,05 €, et le compte de résultat dont le total des produits d'exploitation est de 721 681,67 € (chiffre d'activité : 203 174,05 €), qui dégage un résultat excédentaire de 60 246,86 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis en mai 2020.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Nous n'avons aucun évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

N'ayant pas de lien avec une situation préexistante à la clôture de l'exercice, la crise sanitaire mondiale liée au « Covid 19 » n'a donné lieu à aucun ajustement des comptes au 31 décembre 2019.

Notre activité a été impactée à partir du mois de mars 2020 suite aux décisions gouvernementales en matière de confinement.

Elles se sont traduites notamment par l'ouverture réduite de l'association et le recours au chômage partiel.

Cependant, l'ensemble des actions jugées nécessaire afin d'assurer la continuité d'exploitation a été mis en œuvre à ce jour.

A la date d'arrêt des comptes, nous n'avons pas encore identifié les impacts définitifs post-clôture que pourrait avoir cette crise sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur le résultat de l'année en cours.

## I – Règles et méthodes comptables

### Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Permanences des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes internationales, les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Ces nouvelles règles sont applicables aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Toutefois, par mesure de simplification, un décret du 30 décembre 2005 permet aux entités qui, à la clôture de l'exercice ne dépassent pas deux des trois critères suivants :

Total du bilan	:	3 650 000 €
Montant net du chiffre d'affaires	:	7 300 000 €
Nombre de salariés	:	50

d'amortir les immobilisations non décomposables sur les durées d'usage sans rechercher les durées réelles d'utilisation.

L'Association a passé en revue ses immobilisations. Il n'existe pas d'immobilisations décomposables.

Cette dérogation est appliquée depuis l'exercice 2005.

## II – Informations générales complémentaires

### Mise à disposition gratuite de biens et de services

En 2019, l'Association a bénéficié de la mise à disposition gratuite de personnel et de locaux par la Ville de LORIENT :

Femme de Service - (Estim. 395 H / année)	6 842,10
Femme de Service / restauration (Estim. 288 H / année)	4 925,35
Gardien – Ouvrier d’entretien (1 274 H / année)	25 863,59
3 animateurs - temps partiel (Estim. 1 290 H / année)	26 877,38
1 Intervenant Musique (Estim. 22 H / année)	2 494,96
Centre Social & Maison de Quartier mis à disposition	104 603,00
Produits d’entretien	1 315,00
Interventions Services Techniques - Réparations	4 877,00
	-----
	177 798,38

Depuis l'exercice 2009, ces charges et produits sont comptabilisés sur des comptes de la classe 8 – Comptes Spéciaux, comptes 861000 et 871000 – contributions volontaires en nature, en respect du règlement CRC 99-01 et des préconisations du plan comptable associatif. La C.A.F du Morbihan a également demandé à l'Association de présenter son Compte de Résultat sur ces bases.

### Valorisation du bénévolat

A compter de l'exercice 2020, dans le cadre du nouveau plan comptable associatif, la valorisation des contributions volontaires en nature (bénévolat – contributions en biens ou services) sera la norme, et ces contributions devront figurer dans les comptes annuels des associations (en classe 8) si les deux conditions suivantes sont réunies :

- ces contributions constituent des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association,
- l'association est en mesure de recenser et de valoriser ces contributions volontaires en nature.

Dès l'année 2019, le bénévolat a été enregistré dans les comptes de la Maison Pour Tous globalement à hauteur de 14 739 heures, soit 8 postes «équivalents temps plein», base 1 820 heures annuelles, pour un montant total de 194 702,19 €. La valorisation a été effectuée sur la base de 13,21 €, coût employeur du SMIC horaire, charges sociales et congés payés compris.

### Provisions pour les indemnités de départ en retraite

Du fait des obligations conventionnelles, une provision concernant les indemnités à verser aux salariés lors du départ en retraite a été constituée, pour un montant de 11 986 € (valeur au 31/12/2019). Cette provision enregistrée au bilan est ajustée pour tenir compte de l'évolution de l'organigramme du personnel au cours de l'exercice (départs – arrivées de salariés). Chaque année, elle est évaluée à partir des hypothèses de calcul suivantes :

- Application des modalités d'indemnités de départ prévues par la Convention Collective Nationale des "Acteurs du Lien Social et Familial : Centres Sociaux et Socio-Culturels, Associations d'Accueil de Jeunes Enfants, Associations du Développement Social Local" : 1/60<sup>ème</sup> de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans et du taux moyen de charges employeur de l'année,
- Age de départ du salarié en retraite actualisé à 62 ans pour tenir compte des dispositions légales applicables.

En fonction de la méthode de calcul actuellement retenue, validée par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2014, la provision est appelée à augmenter de manière significative au cours des dernières années de présence du salarié avant son départ en retraite. Elle représente au maximum l'équivalent de 3 mois de salaire avec charges sociales, pour un salarié après 15 années de présence ou plus.

### **Congés Payés des salariés**

Les congés payés acquis par les salariés au 31/12/2019 et non soldés à cette date, sont valorisés et provisionnés dans les comptes de l'Association pour un montant de 10 992 €, salaires et charges. Compte tenu de la régularisation du solde de congés 2018 en 2019, l'incidence comptable des provisions pour congés payés sur le résultat de l'exercice 2019 est de 52 €, en atténuation du résultat, puisqu'au 31/12/2018, une provision de 11 044 € avait été constatée. (globalement : 79 jours 1/2 de congés non soldés au 31/12/2018 et 77 jours de congés non soldés au 31/12/2019).

### **Etat des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (Article 20 de la Loi du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)**

Au cours de l'année 2019, le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'Association, s'élève à 46 389,72 €.

### **Gestion du Personnel**

Au cours de l'année 2019, l'Association a rémunéré 23 salariés. L'effectif au 31/12/2019 était de 15 salariés, dont un salarié en CAE et deux postes « adulte relais ».



### III – Complément d'informations sur l'ACTIF du BILAN

#### L'actif immobilisé

Durée des amortissements :

	Mode	Durée
Matériel d'activités	linéaire	2 à 5 ans
Mobilier – Travaux d'aménagement	linéaire	5 à 10 ans
Matériel électrique (informatique – activités...)	linéaire	5 ans maximum
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Logiciels	linéaire	3 ans maximum

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeur brute des Immobilisations	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	5 430,00	-	-	5 430,00
Immobilisations corporelles	135 253,73	8 853,34	- 1 566,50	142 540,57
Immobilisations financières	500,00	-	-	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>141 183,73</b>	<b>8 853,34</b>	<b>- 1 566,50</b>	<b>148 470,57</b>

Valeur des Amortissements	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	3 511,10	850,00	-	4 361,10
Immobilisations corporelles	119 943,17	5 837,34	- 1 521,59	124 258,92
<b>TOTAL</b>	<b>123 454,27</b>	<b>6 687,34</b>	<b>- 1 521,59</b>	<b>128 620,02</b>

<b>TOTAL GENERAL Actif Immobilisé</b>	<b>17 729,46</b>	<b>+ 8 853,34 - 6 687,34</b>	<b>-1 566,50 + 1 521,59</b>	<b>19 850,55</b>
---------------------------------------	------------------	----------------------------------	---------------------------------	------------------

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

### Actif circulant et charges constatées d'avance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif circulant et Charges constatées d'avance	473 310,50	473 310,50	

#### Etat des créances

Avoirs fournisseurs	-
Usagers et comptes rattachés	1 592,00
Ville de LORIENT – Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, Organismes Sociaux, Collectivités diverses et autres	99 276,06

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Trésorerie

Disponibilités Banques - placements	369 673,23
et Caisse	701,30

Les liquidités disponibles en Caisse et en Banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges constatées d'avance 2 067,91

Cette rubrique regroupe des charges ordinaires d'exploitation payées dès 2019 concernant l'exercice 2020.

**IV – Complément d'informations sur  
le PASSIF du BILAN**

**Fonds propres**

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Réserve de trésorerie	117 357,66	45 284,74		162 642,40
Renouvell. Immobilisations	53 720,41			53 720,41
Fonds dédiés / subventions de fonctionnement (*)	25 063,00	12 612,00		37 675,00
Résultat comptable 2018	45 284,74		- 45 284,74	
2019		60 246,86		60 246,86
Subventions d'investissement	58 767,02	4 682,32	- 626,80	62 822,54
	300 192,83	+ 122 825,92	- 45 911,54	377 107,21

(\*) Fonds dédiés / subventions de fonctionnement : Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat en produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'Association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser / ressources affectées » et au passif du Bilan sous le compte « fonds dédiés ».

**Etat des Provisions**

	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise sur provisions	En fin d'exercice
Provision pour indemnités de départ en retraite	10 298,00	3 098,00	1 410,00	11 986,00

## Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes et Produits constatés d'avance	104 067,84	104 067,84	

### Etat des dettes

Fournisseurs divers	41 285,66
Dettes fiscales et sociales	38 845,29
Charges à payer à la Ville	19 097,09

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits constatés d'avance 4 839,80

Cette rubrique regroupe des produits ordinaires d'exploitation payés dès 2019 concernant l'exercice 2019 (recettes usagers pour l'essentiel).

-----